

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 3750

présenté par

Mme Tuffnell, Mme Yolaine de Courson et M. Balanant, rapporteur thématique

-----

### ARTICLE 61

À l'alinéa 8, substituer à l'année :

"2023"

l'année :

" 2022. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Prenant acte de l'alerte générale du Haut Conseil pour le Climat qui a fait valoir que le rythme de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre n'était pas à la hauteur de nos engagements, et qu'il convenait de renforcer l'effort des trajectoires instituées par le présent projet de loi, l'objet de cet amendement est d'avancer l'entrée en vigueur de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat au 1er juillet 2022, début du prochain quinquennat.